



N° CP_2019_03_009

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 5 MARS 2019

Présidée par Monsieur Jean-Claude LEBLOIS

SERVICE : Pôle Culture - Vie associative - Tourisme/Direction culture-sport-vie
associative/Mission randonnée

OBJET : Interventions du Département dans le domaine de la randonnée

Elu(s) présent(s) : M. ARCHER, M. BOST, M. BOULESTEIX, Mme BRIQUET, M. DELAUTRETTE, M. DESTRUHAUT, M. ESCURE, Mme FONTAINE, Mme GENTIL, Mme JARDEL, M. LAFAYE, Mme LARDY, M. LEBLOIS, M. LEFORT, Mme LHOMME-LEOMENT, Mme MORIZIO, Mme NOUHAUT, Mme PLAZZI, M. RAYMONDAUD, Mme ROTZLER, Mme YILDIRIM.

Elu(s) absent(s) / excusé(s) sans procuration :

Elu(s) absent(s) ayant donné pouvoir : M. ALLARD, excusé, a donné délégation de vote à Mme LHOMME-LEOMENT ; Mme AUPETIT-BERTHELEMOT, excusée, a donné délégation de vote à M. LEBLOIS ; M. HANUS, excusé, a donné délégation de vote à Mme JARDEL.

PRESENTATION SYNTHETIQUE

Il est proposé à la Commission permanente l'inscription au plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR) de 3 nouveaux circuits au départ des Communes de Bosmie-l'Aiguille, Chamborêt et Moissannes.

INCIDENCES BUDGETAIRES

	Investissement		Fonctionnement	
	AP	CP	AE	CP
Dépenses				
Recettes				

RAPPORT

La loi du 22 juillet 1983 a donné compétence aux Départements pour élaborer un plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR). A ce titre, le PDIPR mis en place par le Département de la Haute-Vienne intègre régulièrement des itinéraires de qualité dans la perspective de constituer un maillage cohérent et homogène sur l'ensemble du territoire départemental.

Dans ce cadre, de nouvelles demandes ont été présentées au Conseil départemental. Représentant un linéaire de 48,5 km, elles concernent l'inscription de trois nouveaux itinéraires présentés par les Communes de Bosmie-l'Aiguille, Chamborêt et Moissannes.

L'ensemble de ces propositions a reçu un avis favorable des commissions locales de randonnée ou de la commission départementale du PDIPR. Les institutions publiques compétentes ont également été consultées dans le cadre de la procédure réglementaire.

Dans ces conditions, je vous propose d'approuver l'inscription au PDIPR des circuits et chemins répertoriés dans les tableaux annexés à la présente délibération. Le linéaire total de chemins inscrits serait ainsi porté à 4 003,6 km.

Si vous en êtes d'accord, je vous demande de m'autoriser à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de ces décisions.

Après examen de ce rapport, nous pourrions adopter une délibération dans les termes du projet présenté ci-après.

DECISION

Vu les délibérations du Conseil général des 27 juin 2003, 19 et 20 février 2004, 29 octobre 2004, 21 et 22 février 2005, 27 juin 2005, 27 et 28 février 2006, 20 et 21 février 2007, 29 juin 2007, 26 octobre 2007, 7 et 8 février 2008, 5 novembre 2010, 14 février 2013 et du 17 février 2014 relatives à la politique départementale en faveur de la randonnée ;

Vu la charte départementale de la randonnée adoptée par le Conseil général le 27 juin 2005, et complétée par les délibérations des 5 novembre 2010, 14 février 2013 et 17 février 2014 précitées ;

Vu la délibération de l'Assemblée départementale du 8 février 2018 approuvant les interventions du Département dans les domaines du tourisme et de la randonnée ;

La Commission permanente du Conseil départemental, légalement convoquée par son Président, réunie salle des Commissions 1 de l'Hôtel du département, 11 rue François Chénieux à Limoges, après en avoir valablement délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

DECIDE

d'inscrire au plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR), les chemins ruraux qui composent les trois boucles au départ des Communes de Bosmie-l'Aiguille, Chamborêt et Moissannes, tels que décrits dans les annexes 1 et 2 de la présente délibération.

24 Pour : M. ALLARD (délégation de vote à Mme LHOMME-LEOMENT), M. ARCHER, Mme AUPETIT-BERTHELEMOT (délégation de vote à M. LEBLOIS), M. BOST, M. BOULESTEIX, Mme BRIQUET, M. DELAUTRETTE, M. DESTRUHAUT, M. ESCURE, Mme FONTAINE, Mme GENTIL, M. HANUS (délégation de vote à Mme JARDEL),

Mme JARDEL, M. LAFAYE, Mme LARDY, M. LEBLOIS, M. LEFORT, Mme LHOMME-LEOMENT, Mme MORIZIO, Mme NOUHAUT, Mme PLAZZI, M. RAYMONDAUD, Mme ROTZLER, Mme YILDIRIM.

0 Contre :

0 Abstention :

0 ne prend pas part au vote :

0 absent / excusé sans procuration :

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
La Directrice générale adjointe

Signé

Anne DELAPIERRE

Certifié conforme

Transmis au représentant de l'Etat
le 5 mars 2019

Affiché le 5 mars 2019

Publié au RAA du Département le 15 mars 2019